

26 MARS 2024



CM

Conseil municipal  
Hermance

PROCÈS-VERBAL  
LEGISLATURE 20.25 – N° 31



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 16 février 2024.

Sont présents :

**Les membres du Bureau :**

Madame        Stéphanie    TOURETTE    *Vice-Présidente*

Madame        Chrystel       PION         *Secrétaire*

**Les Conseillers municipaux :**

Madame    Catherine    BACH

Madame    Nathalie    BELENGER BRECHET

Madame    Anahita     BLANC MEYLAN

Monsieur   Christophe   HENTSCH

Madame    Joëlle       LAICH

Monsieur   Louis        DE PESCARA

Monsieur   Olivier       PFÖRTNER

Monsieur   Philippe     RUDLOFF

Madame    Virginie     SALMINA

Madame    Mony        SIMOS

Monsieur   Michael      SUANA

**Pour l'Exécutif :**

Madame    Karine       BRUCHEZ    Maire

Monsieur   Pascal        RENAUD     Adjoint

Monsieur   Philippe     TAGLIABUE   Adjoint

**Excusé :**

Monsieur   Yvan        NEJAR       Président

**Public : 3**



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024**
- II. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Travail des commissions**
  - a. **Commission Scolaire & Social (13.02)**
  - b. **Commissions conjointes Routes & Espaces verts – Développement durable, environnement & agriculture (26.02)**
  - c. **Commission Sports, culture et manifestation (05.03) Droits d'opposition ACG**
- V. **Droit d'opposition des conseils municipaux, ACG**
- VI. **Propositions individuelles et questions**

En l'absence du Président, la Vice-Présidente ouvre la séance à 19h30.

#### I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024**

Point 4, page 3, avant-dernier paragraphe, Parcelle 1943 : « M. RENAUD explique également que la commune a évoqué la possibilité de proposer des abonnements pour les personnes travaillant à Hermance (**15 places**) ». Le procès-verbal de la séance du 27 février 2024 est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### II. **Communication du Bureau du Conseil municipal**

Course du Côteau à Bernex

Mme PION signale qu'un courrier a été adressé à MM. NEJAR et PFÖRTNER pour annoncer que la commune de Bernex organise le 27 avril la traditionnelle Course du Côteau, course pédestre de 4 km, à l'intention des conseillers municipaux du Canton.

#### III. **Communications de l'Exécutif**

Nouvelle collaboratrice à la commune d'Hermance

Mme BRUCHEZ fait savoir que Mme Catarina OSORIO, qui a effectué son dernier jour au sein du secrétariat la semaine dernière sera remplacé dès le 1<sup>er</sup> avril par Mme Sonia MARQUES GONCALVES. Mme BRUCHEZ prie le Conseil municipal de lui faire bon accueil.

Bancomat d'Hermance

Mme BRUCHEZ annonce que le bancomat d'Hermance sera ouvert de 6h à 23h.

Activités sur la plage

Mme BRUCHEZ a reçu tardivement une information des travailleurs sociaux hors murs : ils organiseront des activités sur la plage pendant la deuxième semaine des vacances de Pâques. L'information sera relayée sur les réseaux sociaux et mise sur le panneau d'affichage communal.

Diminution de la vitesse dans le village

M. RENAUD indique que les travaux de modification des tracés routiers dans le village pour diminuer la vitesse des automobilistes, qui devaient être réalisés en février/mars, ont pris du retard. En effet, dans le cadre de la consultation des différents services dans le processus des autorisations de construire, l'Office cantonal de l'eau rechigne à préavis favorablement les épingles à vélos prévues derrière les barrières de l'école, en raison de la proximité de l'Hermance. L'exécutif fait son maximum pour obtenir cette autorisation.



#### Revêtement phono-absorbant

M. RENAUD précise que les travaux de pose du revêtement phono-absorbant sur une partie de la route d'Hermance, à partir du chemin François-ROSSIAUD jusqu'au chemin de la Chapelle, auront lieu pendant la nuit, du 15 au 20 juillet.

#### Projet d'aménagement de la parcelle 1943

M. TAGLIABUE a pris part à une première séance de travail avec les bureaux d'architectes et d'ingénieurs, qui ont rencontré la Fondation des parkings. Tous les contrats avec ces bureaux ont été signés vendredi passé. M. RENAUD fait savoir que l'exécutif est toujours en discussion avec la Fondation des parkings concernant le futur parking de la parcelle 1943. Plusieurs scénarios sont étudiés et les commissions concernées seront sollicitées prochainement.

#### Boulangerie

M. TAGLIABUE fait part d'une bonne nouvelle concernant la boulangerie : la commune a reçu un préavis positif pour la réalisation de l'ouverture entre les deux arcades et attend l'autorisation définitive. L'exécutif devra maintenant négocier l'achat de la deuxième arcade.

### IV. Travail des commissions

#### a. Commission Scolaire & Social (13.02)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Scolaire & Social du 13 février 2024, consacrée à l'audition de la directrice de la Maison de la Tour et des TSHM, au prix décerné par la commune aux élèves en fin d'études, à l'aide humanitaire et à la fête des promotions. Ils n'ont aucune question à poser sur ce procès-verbal. M. de PESCARA fait part de son inquiétude au sujet des enfants dans le préau : les maîtresses ou maîtres semblent éloignés pendant les récréations et il se demande si un surveillant ne devrait pas se trouver proche de la sortie du préau pour éviter qu'un enfant ne sorte dans la circulation. Mme BRUCHEZ conseille à M. de PESCARA de contacter l'association des parents d'élèves, qui pourra s'adresser à la directrice de l'école. Elle rappelle toutefois que, dès la fin de l'école, les parents sont responsables de leurs enfants.

#### b. Commission conjointes « Routes et espaces verts – Développement durable, environnement & agriculture » (26.02)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance des commissions conjointes des Routes et espaces verts et Développement durable, environnement & agriculture du 26 février 2024, consacrée aux éco-points, aux mesures concernant la vitesse dans le village, à un itinéraire cyclable entre Chens-sur-Léman et Hermance, à l'étude réalisée par l'OCT, à la fermeture partielle de la rue du Nord, au collecteur du chemin des Fossés, à l'arrêt de bus « Triaz » et à l'éclairage public.

*Arrêt de bus « Triaz »* : cet arrêt n'est pas aux normes exigées par le Canton, même si des exceptions sont tolérées. L'arrêt « Triaz », situé sur une route cantonale, est de plus en plus fréquenté en raison des nouvelles constructions. M. DARDEL a pris contact avec M. GORCE, ingénieur cantonal, qui a accepté d'entrer en matière. Une séance sera organisée avec la Fondation Brocher. Toutes les démarches sont donc en mains de l'Etat.

*Eclairage public* : la commission Développement durable, environnement & agriculture a préavisé favorablement la diminution autonome de l'éclairage public selon certaines heures, encore à affiner, sur les routes et chemins communaux. Mme LAICH apporte des précisions : deux systèmes sont possibles, soit une diminution de l'éclairage en fonction d'heures prévues, soit l'installation d'un détecteur de présence. Mme BACH se rappelle que la commission n'est pas entrée en matière sur le détecteur de présence, mais uniquement sur la diminution de l'éclairage public. M. SUANA ajoute que cette diminution peut être réalisée avec ou sans détecteur de présence. Mme SALMINA se souvient que la commission a évoqué le choix d'une lumière chaude pour les lampadaires, afin de favoriser la biodiversité. M. TAGLIABUE souligne que l'étude concernant la diminution de l'éclairage public a été effectuée en rapport avec la mise en conformité de l'éclairage public du village pour des économies d'énergie. Divers audits ont été réalisés. Un concept devra être défini et un plan d'investissement budgété. L'avis du Conseil municipal est nécessaire pour pouvoir développer ce projet.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal se déclare favorable au principe de l'abaissement autonome de l'éclairage public sur les routes et chemins communaux, selon des heures à définir.

*Fermeture de la rue du Nord* : Mme TOURETTE estime que le procès-verbal n'est pas assez précis concernant ce point ; en effet, il ne s'agit que d'une fermeture partielle de la rue du Nord, soit la partie droite depuis la France, qui est déjà à l'essai actuellement.



A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte la fermeture définitive du côté droit de la rue du Nord depuis la route d'Hermance.

### c. Commission Sports, culture et manifestations (05.03)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Sports, culture et manifestations du 5 mars 2024, consacrée aux représentations du théâtre d'improvisation de la troupe « Les Risiens », aux apéro-concerts, au choix des séances de cinéma et au projet de sauna. Ils n'ont aucune question à poser.

M. PFÖRTNER, président, apporte quelques précisions qui manquaient dans le procès-verbal : Point 3 *Apéro-concerts* : « M. de PESCARA contactera le groupe cité plus haut pour le concert du **31 mai** ». **Mme BLANC MEYLAN** aura besoin des coordonnées du groupe pour établir le contrat. » Point 8. *Divers et propositions individuelles* : « Denis a transmis à **Mme TOURETTE** les dates de retour des articles pour la Tribune Rives-Lac ». « **Mme TOURETTE** a participé hier à l'assemblée générale de l'APEH. »

M. PFÖRTNER relève que la représentation d'improvisation intitulée « Etoiles Filantes », donnée par les Risiens, a remporté un grand succès. Il remercie les personnes qui ont hébergé les comédiens, ainsi que les membres de la commission pour leur soutien.

Le sauna sera installé sur une remorque de 4m sur 2m10 pour deux week-ends d'essai : du 12 au 14 avril et du 19 au 21 avril. Une petite tente sera montée pour le vestiaire. Toutes les réservations pourront être effectuées sur le système gratuit de réservation en ligne *SimplyBook.me* (CHF 20.-/h pour 1 à 6 personnes). M. BESSIM est au courant du projet.

### v. Droit d'opposition ACG

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 février 2024 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5,4 millions de francs supplémentaire destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre culturel de Châtelaine)

M. HENTSCH s'étonnant que la subvention d'investissement supplémentaire de 5,4 millions soit supérieure à la première subvention d'investissement (5 millions), Mme BRUCHEZ souligne qu'elle a été acceptée par l'ensemble des communes, car ce projet bénéficie d'une dimension qui dépasse les limites de la commune de Vernier et touche l'ensemble du canton de Genève. Le projet comporte une salle de spectacles de 500 places assises et 1'000 debout, une salle de répétition, 10 studios de danse, 12 salles de musique, un studio d'enregistrement et une bibliothèque. Un immeuble de logement pour les artistes et un restaurant de 60 couverts sont également prévus, même s'ils ne seront pas financés par les communes. Elle rappelle que toutes les communes mettent chaque année de l'argent dans le Fonds intercommunal, ce qui permet à chacune d'entre elle de recevoir une subvention pour un projet en cas de besoin. Pour l'année 2023, Hermance a versé CHF 269'323.- dans le Fonds intercommunal. Comme la péréquation intercommunale a été renforcée en 2023, l'enveloppe du Fonds intercommunal a augmenté. Les subventions d'investissement sont étudiées par le comité du fonds intercommunal et par celui de l'ACG, qui donnent leur préavis avant votation par l'ACG.

Les conseillers municipaux ne s'opposent pas à la décision de l'ACG du 28 février 2024.

### vi. Propositions individuelles et questions

Casiers connectés

Afin de promouvoir l'activité physique pour tous, Mme SIMOS souhaite proposer l'installation de casiers connectés, qui représentent une solution innovante de partage de matériel de sport et de loisirs par application mobile. Deux sociétés se partagent le marché : BoxUp et EEquip. Plusieurs communes, notamment Cologny, Vandoeuvres et Plan-les-Ouates, ont installé de tels casiers sur leur territoire. M. de PESCARA informe Mme SIMOS que ce sujet a déjà été abordé en commission.

La Vice-Présidente lève la séance à 20h10.

Ariette Blattner  
Procès-verbaliste

Stéphanie Tourette  
Vice-Présidente du Conseil

Chrystel Pion  
Secrétaire du Bureau